

ANNEXE 4

PROTOCOLE D'ENTENTE COMPÉTITION FGQ SAISON 2011-2012

La Fédération de gymnastique du Québec confie au comité organisateur le mandat d'organiser la compétition qui se tiendra au : _____ du _____ au _____ 200_____ et de réaliser les activités qui s'y rattachent et ce, en maintenant le niveau de qualité requis.

ATTENDU QUE la Fédération de gymnastique du Québec est l'organisme de régie de la gymnastique dans la province du Québec

ATTENDU QUE la fédération a la responsabilité de réaliser un circuit de compétition de qualification québécoise de gymnastique artistique féminine, masculine et de trampoline et tumbling

ATTENDU QUE Le comité organisateur est intéressé à organiser une compétition de qualification québécoise de gymnastique artistique féminine et/ou masculine et/ou de trampoline et tumbling

ATTENDU QUE Les parties s'entendent sur les obligations respectives énumérées dans ce document pour l'organisation de la compétition et seront responsables de leur application

ABRÉGEMENT Dans le présent protocole, à moins que le texte n'indique un sens différent, on entend par « La compétition » : l'abrégé de compétition de qualification québécoise de gymnastique artistique féminine, masculine, trampoline et tumbling

ENTENTE INTERVENUE ENTRE « LA FÉDÉRATION »

SIGNÉ À MONTRÉAL PAR _____
Monsieur Serge Castonguay, directeur général

CE _____ JOUR DU MOIS _____ DE L'AN _____

LA FÉDÉRATION DE GYMNASIQUE DU QUÉBEC, corporation légalement constituée ayant son siège social au 4545, avenue Pierre-de-Coubertin à Montréal, dûment représenté par monsieur Serge Castonguay, son directeur général en vertu d'une résolution de son conseil d'administration.

ET « LE COMITÉ ORGANISATEUR »

Signé à _____ par _____, son (sa) président CE _____ JOUR DU MOIS _____ DE L'AN _____ Le CLUB _____, corporation dûment constituée ayant son siège social au _____, dûment représenté par _____, en vertu d'une résolution de son conseil d'administration.

Signé par Son président, _____